

# La responsabilité élargie des producteurs (REP) collecte sélective et ses changements



Automne 2024

# Qu'est-ce que la REP collecte sélective?

- En juillet 2022, le Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte sélective est entré en vigueur.
- Ce règlement confie la gestion du cycle de vie des contenants, des emballages et des imprimés aux entreprises (producteurs) qui les mettent en marché.
- Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné (OGD) représentant ces producteurs.
- La REP encourage la fabrication de produits à moindre impact environnemental, faciles à recycler ou à réutiliser et offre l'opportunité de bâtir une économie circulaire des matières recyclables au Québec.



# Qui est responsable de la REP collecte sélective?

- Depuis janvier 2024, ÉEQ a signé plus de 130 ententes de partenariat avec les organismes municipaux responsables de la gestion des matières recyclables.
- Les municipalités sont invitées à collaborer avec ÉEQ pour gérer les services de proximité (collecte et transport, information, service à la clientèle, etc.).
- Le 1er janvier 2025 marquera la transition de nombreux contrats pour la fourniture de ces services de proximité, bien que certains ont été intégrés plus tôt et que d'autres le seront en cours d'année 2025.



# Que vise ÉEQ, le responsable de la REP collecte sélective?



Organisme de gestion désigné (OGD)



Marque citoyenne

Éco Entreprises Québec, au nom des producteurs, est responsable de la planification, de la mise en œuvre et du financement du système de collecte sélective. Il a développé une marque citoyenne, Bac Impact, pour être la référence en collecte sélective.

En tant que *nouveau* gestionnaire de la collecte sélective au Québec, ÉEQ souhaite optimiser l'écosystème de la collecte sélective en misant sur :

- Uniformisation du système à l'échelle nationale ;
- Standardisation de la liste de matières acceptées pour tout le Québec ;
- Intégration de critères de qualité quant à la collecte et au tri ;
- Innovation et développement de meilleurs marchés pour les matières recyclables.

Qui sont les producteurs qui financent à 100% le système de collecte sélective ?

- Des détaillants, des manufacturiers, des distributeurs, des entreprises de services, des entreprises de commerce en ligne, des éditeurs – peu importe leur taille.

# Quels sont les changements pour les citoyens?

En plus d'uniformiser la liste des matières recyclables acceptées dans le bac, ÉEQ a revu la façon d'informer les citoyens de ce qui va dans le bac : « **Contenants, emballages, imprimés (CEI). C'est tout.** »

Pourquoi le message « CEI. C'est tout » ? Parce que :

- C'est plus simple à comprendre pour le citoyen.
- Les produits d'usage courant génèrent la majorité des CEI qui doit être récupérés quotidiennement à la maison.
- En ne mettant que des CEI dans le bac, il y a plus d'assurance que le contenu du bac soit effectivement recyclé ou valorisé, et qu'il évite l'élimination par enfouissement.

**Permettre aux citoyens de récupérer les mêmes matières dans le bac bleu, où qu'ils se trouvent au Québec, est un des moyens pour récupérer plus et mieux.**



# Qu'est-ce qu'un emballage, contenant et imprimé ?



Souples ou rigides, les **contenants** sont faits de papier, carton, verre, plastique ou métal.

Ils s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

Exemple de contenants :

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème sure
- Etc.



Les **emballages** sont aussi faits de papier, carton, plastique ou métal.

Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemple d'emballages :

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.



Les **imprimés**, ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés :

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes
- Etc.

# Informez les citoyens des changements à venir

ÉEIQ fera le maximum pour donner une 2e vie aux matières en suivant la hiérarchie des **3RVE** (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Éliminer).

En même temps, ÉEIQ incite les producteurs à mieux concevoir leurs CEI avec des bonus incitatifs et des malus sur les principales matières perturbatrices.

En tout temps, le citoyen doit poursuivre son geste de tri; celui-ci compte et est essentiel à la collecte sélective modernisée.

ÉEIQ poursuivra le déploiement de sa **campagne nationale de sensibilisation** cet automne afin de :

- Éduquer les citoyens sur le bon geste de tri, car tout part de là ;
- Récupérer plus et mieux.

Ce sont les citoyens qui ont le pouvoir d'influencer la performance de la collecte sélective et de générer un impact positif sur le système de collecte sélective. Bac Impact, la marque de référence de la collecte sélective, sera mise de l'avant.

